

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 07532

Numéro SIREN : 831 347 893

Nom ou dénomination : 3VS4U

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2020 sous le numéro de dépôt 47372

3VS4U
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 79, Rue de Sèvres
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
831 347 893 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 FEVRIER 2019**

Le vingt-huit février deux mille dix-neuf, à Boulogne-Billancourt,

Monsieur Vincent SAUVAGNAT, demeurant 19, Rue de Dantzig – 75015 PARIS,

Associé unique et seul Président de la Société 3VS4U,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Vincent SAUVAGNAT, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – Approbation des comptes

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 26 922,23 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat – Distribution de dividendes

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 26 922,23 € de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » 26 922,23 €



Conformément à l'article [243 bis du Code général des impôts](#), nous vous rappelons, que s'agissant du premier exercice, il n'y pas eu de distribution de dividendes.

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/2018, les capitaux propres qui s'élèvent à -25 922 euros pour un capital de 1 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article [L 225-248 du Code de commerce](#), de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2020.

TROISIEME DECISION - Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article [L 227-10 du Code de commerce](#), il est précisé qu'il n'y a pas de conventions réglementées.

QUATRIEME DECISION – Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.